



République Française
Liberté Égalité Fraternité
Département de l'Aude - Arrondissement de Narbonne
Hôtel de Ville de Salles d'Aude
CP : 11110 - Tel 04 68 33 61 73 Fax 04 68 33 20 99

Projet Pédagogique ALAE

Salles d'Aude
2021 / 2022



SOMMAIRE

1. Présentation

- Descriptif de l'ALAE
- Coordonnées de l'organisateur
- Lieu de l'accueil
- Périodes d'ouverture
- Horaires d'ouverture
- Le mercredi
- Equipe d'encadrement

2. Rappel des objectifs principaux du projet éducatif de l'organisateur

- Objectif transversal
- Objectifs généraux

3. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe.

4. Objectifs

- Objectifs généraux
- Objectifs opérationnels et moyens

5. Activités

- Notre conception de l'activité
- Les domaines d'activités

6. Fonctionnement

- Hygiène
- Le suivi sanitaire
- Règles de vie en collectivité
- La réparation
- Règles de vie des adultes
- Protocole lié à la Covid-19

7. L'équipe de travail

- Composition de l'équipe
- Réunion
- Formations d'animateurs stagiaires BAFA

8. Les relations

- Animateurs/ enfants
- Directeurs/ Animateurs
- DDCSPP
- Mairie
- CAF

9. Evaluation

10. Conclusion

1. Présentation

Descriptif de l'accueil de loisirs associé à l'école:

L'ALAE de Salles d'Aude est une structure municipale qui propose un accueil aux familles ayant des enfants scolarisés sur la commune (à partir de la maternelle et jusqu'au CM2) qui de par leurs horaires de travail ont besoin d'un ALAE pour accueillir leurs enfants avant et après l'école, pendant la pause méridienne « mais pas que ça... » Cet accueil de mineurs est un lieu où les parents peuvent laisser leurs enfants sereinement, un lieu d'éducation, un espace d'épanouissement. C'est aussi un lieu de partage, d'échange, de découverte, de repères avec un cadre et des règles définies et identiques pour tous. L'ALAE se déroule à l'école maternelle et primaire.

Coordonnée de l'organisateur.

Mairie de Salles d'Aude, place de la mairie 11110 Salles d'Aude.

Tel Mairie: 04.68.33.61.73 Tel Directeur structure: 0614050291 (Steve)

Pour tout renseignement, s'adresser au directeur de la structure.

Lieu de l'accueil:

Pour les maternelles, l'ALAE se fait à l'école maternelle.

Pour les primaires, l'ALAE se fait en cantine, sauf de 8h à 8h20 et de 16h10 à 17h, ou il se fait à l'école primaire.

Période d'ouverture :

L'ALAE sera ouvert tous les jours en période scolaire sauf fermeture exceptionnelle (les parents seront prévenus bien avant).

Horaires d'ouverture :

L'ALAE sera ouvert pour l'école primaire de 7h30 à 8h20, de 11h40 à 13h40 et de 16h10 à 18h30.

Il sera ouvert pour la maternelle de 7h30 à 8h35, de 11h35 à 13h35 et de 15h55 à 18h30.

Le mercredi :

L'accueil du mercredi se fait à deux endroits différents:

- Pour les maternelles à l'école maternelle
- Pour les primaires au centre de loisirs (chemin du rouch).

Les horaires d'accueil sont de 7h30 à 12h40.

Equipe d'encadrement :

Equipe d'animation :

- 1 directeur BP JEPS LTP.
- 1 Directeur adjoint BP JEPS APT + UC direction
- Du personnel municipal diplômé (BAFA, Atsem, CAP petite enfance).
- Du personnel municipal non diplômé.
- Du personnel ponctuel diplômé ou non.
- Des stagiaires (occasionnel)

Encadrement :

- Le service technique de la mairie

2. Rappel des objectifs principaux du projet éducatif de l'organisateur.

Organiser des loisirs pour tous, promouvoir une activité spécifique, proposer une action éducative en complément de l'école.

Objectif transversal :

Pour une démarche de qualité :
Développer un lieu agréable pour l'enfant, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants et les familles.

Objectif généraux:

Les principaux objectifs de notre structure se résument ainsi :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance.
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies.
- Renforcer la solidarité.
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper.
- Participer à la transformation de la société.
- Rendre service aux familles.

3. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe :

L'ALAE est un lieu d'éducation individuel et collectif contribuant à la formation de la personne et du citoyen par les loisirs. Les priorités éducatives sont que l'enfant, le jeune soit accompagné dans sa socialisation, dans le développement de son autonomie et dans la découverte par le biais du plaisir tout en respectant un cadre sécurisé.

4. Objectifs :

Objectifs généraux et opérationnels

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser la socialisation	<ul style="list-style-type: none">• Créer un climat affectif, sécurisant et de confiance• Accompagner l'enfant dans son rapport avec les autres, respect d'autrui et de soi-même• Créer et faire respecter des règles de vie
Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure• Amener l'enfant, le jeune à construire sa personnalité• L'encourager à penser et agir seul
Favoriser l'épanouissement	<ul style="list-style-type: none">• Respecter le rythme de vie de chacun• Favoriser la découverte d'activités• Etablir une atmosphère de plaisir et de bien être

Objectifs opérationnels et moyens pour les atteindre

La socialisation	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Moyens
Créer un climat affectif, sécurisant et de confiance	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place un accueil individuel par famille • En mettant en place des groupes d'âges • En privilégiant les moments d'échanges, de dialogue et de complicité. • En favorisant des jeux calmes • En s'appropriant les lieux (décoration etc...) • En mettant en place des jeux de présentation au début de l'année pour permettre de se connaître. • En évitant de crier.
Accompagner l'enfant dans son rapport avec les autres, respect d'autrui et de soi même	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des jeux de coopération pour éveiller l'esprit de solidarité • En favorisant l'entraide et le dialogue par la mise en place de petits groupes pour les activités • En favorisant les échanges intergénérationnels • En faisant respecter le matériel et les locaux. • En établissant une « charte », pour la cantine, approuvée par les enfants et les parents. • Responsabiliser les « plus grands » en accompagnant les plus petits.
Créer et faire respecter des règles de vies	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des règles de vies en collaboration avec les enfants • En mettant en place des « réparations » en cas de non respect des règles de vies • En demandant aux enfants de nous aider à la préparation, et rangement à la fin des activités • En demandant aux enfants d'aider aux rangements des tables pendant et après le repas.

L'autonomie	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Moyens
Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accueil individuel par famille • En aménageant des coins spécifiques dans la salle de vie (coin TV, coin lecture, coin jeux de société ...) • En étant à l'écoute des enfants. • Communication saine et positive envers les enfants (éviter de crier et parler paisiblement).
Amener l'enfant, le jeune à construire sa personnalité, ses opinions	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place du matériel pédagogique • En impliquant les enfants dans le déroulement de la vie quotidienne de l'accueil. • En laissant l'enfant faire seul (ne pas faire à sa place), essayer de lui expliquer ou lui indiquer le chemin lorsqu'il bloque • En mettant en place des activités « projet » ou les animateurs accompagneront les enfants.
L'encourager à agir et penser seul	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant la prise de décision • En favorisant la liberté de choix. • Créer des groupes de parole pour laisser les enfants s'exprimer librement (parole, dessin, image, etc...)

L'épanouissement	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Moyens
Respecter le rythme de vie de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • En étant à l'écoute des enfants • En laissant l'enfant libre de ne « rien faire » (sous surveillance) • En alternant activités sportives / activités calmes • En mettant en place des temps libres
Favoriser la découverte d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • En proposant différents types d'activité (manuelles, sportives, de réflexion, d'expression etc...) • En essayant de faire participer tout le monde à toutes les activités (sans les forcer)
Etablir un atmosphère de plaisir et de bien être	<ul style="list-style-type: none"> • En étant attentif aux besoins et à l'écoute de l'enfant • En étant de bonne humeur, dynamique, et force de proposition. • En mettant en place un atelier « nettoie ta cour » pour sensibiliser les enfants à l'environnement et à l'entretien de leur lieu de vie.

5. ACTIVITES :

- Notre conception de l'activité :

- Les animateurs ou intervenants proposeront aux enfants différentes activités, ils les mèneront et feront leurs évaluations. Nous faisons en sorte d'impliquer au maximum les enfants dans le choix des projets et des activités, de manière à ce qu'ils soient acteurs de leur accueil.

- Les domaines d'activités :

Nous proposons des ateliers variés dans différents domaines dans le but de faire découvrir aux enfants diverses pratiques et de respecter le rythme des enfants.

- Le jeu, sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction, projets à thème;
- Activités manuelles (dessin, collage, créations diverses...)
- Temps calme (histoires, repos)

6. Fonctionnement :

- Hygiène

Avant le repas, une fois la récréation terminée, les enfants iront aux toilettes et se laveront les mains (obligatoire) avant de partir à la cantine.

A propos du rangement, nous veillerons à ce que tous les enfants participent :

Ainsi, les enfants participeront au rangement à la fin de chaque activité, après le repas et goûter.

Cette tâche ne sera jamais considérée comme une sanction.



MODIFICATION AVEC LE PROTOCOLE (voir rubrique protocole covid)

- Le suivi sanitaire :

Chaque animateur note sur le cahier d'infirmierie chaque soin porté à un enfant : date, heure, nom, prénom, description de l' « accident » ou de l' « incident », degré de gravité...avec le nom de l'animateur qui a porté les soins.

Pour nettoyer les plaies, nous utiliserons des lingettes ou sprays désinfectants sans colorant.

Chaque animateur signalera immédiatement tout problème au Directeur et à l'assistant sanitaire.

En Cas d'Urgence, tout animateur téléphonera aux pompiers : 18 (et particulièrement en cas de blessure suspectée et non visible à l'œil nu) puis préviendra le directeur et les parents.

- Les règles de vie en collectivité

Elles seront établies avec les enfants sous forme de jeu...Elles devront être utiles, claires, connues de tous et le moins nombreuses possibles.
Elles seront affichées et devront **être respectées** par les enfants.

- La réparation

A ce recours, nous donnerons du sens :

En face de « faute » il faudra essayer de **comprendre**, sans réaction instinctive qui est souvent mal appropriée car dans le vif de l'action.

Il n'y a pas de recette ; chaque acte de l'enfant a une signification particulière : résultat d'une maladresse, d'un acte d'agressivité, d'un désir de destruction, ou d'une mauvaise organisation de notre part. Ces différents motifs demandent un jugement différent.

Nous utiliserons donc la réparation : excuses à un camarade, rangement d'un désordre, repos de celui qui est fatigué et donc excité qui perturbe un groupe. Toute réparation doit pouvoir être expliquée et avoir un rapport étroit avec l'acte commis.

- Règle de vie des adultes

Santé et protection des mineurs :

Il est interdit de fumer en présence des enfants ainsi que dans les locaux à usage collectif et accueillant notre jeunesse, qu'ils soient présents ou non.

De même que l'alcool et les drogues douces ou dures sont illicites : la possession, l'usage, l'incitation à l'usage ou au trafic sont interdits.

Aucun acte de violence, aucune sanction ne sera tolérée.

Si un enfant se confie à un animateur concernant une quelconque maltraitance, il est de son devoir de le signaler au plus vite au directeur ou à son adjoint pour en informer les autorités compétentes.

- Protocole lié à la Covid-19 (Protocole en annexe)

Notre but, est de travailler en lien avec les professeurs des écoles afin d'avoir une organisation commune, de ne pas perturber les enfants et d'assurer la sécurité de tous durant le temps périscolaire.

Le protocole sanitaire créé par l'état est en pièce jointe. Nous nous y référons et l'appliquons de manière stricte et constante.

Nous nous efforçons de nous adapter par rapport aux différents niveaux du protocole (Annexe) mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports en lien avec les autorités sanitaires.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

7. L'équipe de travail

- Composition de l'équipe

- Un directeur BP JEPS LTP, il a pour fonction :

- De coordonner l'équipe d'adultes, (plannings, qui fait quoi, qui s'occupe de qui ...)
- La gestion financière, matérielle et administrative de l'ALAE
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles, la mairie
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la commission action jeunesse de la mairie de Salles d'Aude et à son DGS.
- Il est garant de l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation.
- D'assurer le suivi sanitaire des enfants

- D'animateurs et d'animatrices diplômés (BP JEPS APT, BAFA, CAP petite enfance)...ou en formation et de personnel de mairie non diplômé. Ils ont pour fonctions:

- L'accueil des enfants
- L'animation des différents moments de la journée
- Un rôle de référent adulte auprès de l'enfant
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement
- Ils associent les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation de la vie quotidienne
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie
- Ils suscitent et font vivre des activités de différentes nature en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants et des jeunes.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- Réunion

5 réunions minimum sont mises en place dans l'année (entre chaque période de vacances), elles permettent d'impliquer tous les agents du service, de faire le point sur une période passée et de se projeter sur la période à venir. Ces réunions permettent aussi d'ajuster le projet pédagogique tout au long de l'année. Ils partageront les informations, évalueront les écarts entre le projet pédagogique et la réalité des faits pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence de groupe. C'est un moment important mais aussi convivial.

Le compte rendu de ces réunions est accessible aux agents, il est affiché sur les panneaux d'informations en cantine et à l'école maternelle.

- Formation d'animateurs stagiaire BAFA :

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Un document annexe 1 précisera les objectifs de formation pour l'ensemble des animateurs et les critères de validation pour les animateurs effectuant leur stage pratique BAFA.

8. Les relations

- Animateurs/ enfants

Tous les jours, les animateurs doivent être à l'écoute des enfants quelque soit le moment de la journée. Nous mettrons régulièrement en place un temps de parole de façon à ce que tous les enfants puissent prendre la parole et s'exprimer librement. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

- Directeur/ Animateurs

Des réunions sont mises en place régulièrement pour l'organisation des différents moments de la journée, et pour faire une mise au point en ayant le ressenti de tout le monde. Le directeur se doit d'être à l'écoute de tous les animateurs.

- DDCSPP

Le directeur est en contact permanent avec Jeunesse et Sports qui est notre partenaire pédagogique. Il garanti la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général. Il peut inspecter la structure à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. J'insiste sur le fait que Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, la réglementation, etc.

- La Mairie

La Mairie met à notre disposition entre autres les locaux et le mobilier. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. Une commission Action Jeunesse a été mise en place afin de suivre l'évolution de la

structure en général. Le directeur est en rapport avec cette commission qui crée un lien entre l'organisateur et la structure.

- **La CAF**

L'ALAE est en partenariat avec la CAF de l'Aude. Elle permet aux familles de bénéficier de tarifs adaptés à leur situation en mettant en place une grille de tarif dégressif suivant leur quotient familial. Elle subventionne aussi le gestionnaire de l'accueil en fonction des actes réalisés.

9. Evaluation

L'évaluation s'effectue de façon continue au cours de l'année :
La vie quotidienne :

- Les enfants participent volontairement à la vie de l'ALAE.
- Les lieux sont propres, rangés.
- Beaucoup de décisions sont prises par les enfants.
- Les enfants prennent d'eux même, des responsabilités.
- Les enfants ont envie de montrer ou de raconter ce qu'ils ont fait la journée.
- Respect des règles de vie.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- la qualité des échanges (enfants, animateurs, parents).
- Les enfants apprécient de venir à l'ALAE.
- Les parents inscrivent leurs enfants en toute confiance.

Réunion :

- Réunion avec l'équipe d'animation.
- Réunion avec la commission action jeunesse.

10. Conclusion

Ce projet est un outil de travail pour l'équipe d'animation de l'ALAE de Salles d'Aude. Il est validé par les élus de l'action jeunesse et présenté aux familles si elles le souhaitent. Ce projet sera notre document de référence pour l'année scolaire 2021/2022. Nous nous efforcerons de mener à bien nos objectifs et de répondre avec efficacité aux objectifs de l'organisateur. Il se peut, notamment avec la crise sanitaire, que ce projet soit modifié ou adapté.

Annexe 1

Formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA

Objectifs de formation de l'équipe de direction :

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Moyens mis en place

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins trois fois par stage (début, milieu, fin) un membre de l'équipe de direction pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

La formation pourra prendre différents aspects :

- Documentation ;
- Pratique d'activité ;
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur ;
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficultés ;

Elle concerne l'ensemble des animateurs.

La validation des stages pratiques BAFA :

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères de validation :

La validation portera sur la préparation et le déroulement du stage. La décision sera prise par l'équipe de direction et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants ;
- Sa capacité à participer au travail de l'équipe ;
- Sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants ;
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel : Un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.